GI WACAF Seconde série de webinaires sur la preparation et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures







SOMMAIRE – LUTTE ET DOMMAGES ENVIRONEMENTAUX

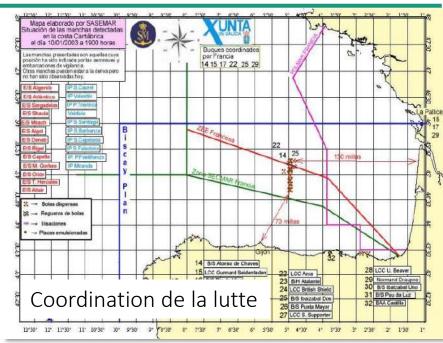
- Operations de lutte typiques lors des pollutions majeures
- Clôture des opérations de nettoyage
- Documenter une demande relative à la lutte
- Préparation et présentation d'une demande d'indemnisation
- Demandes d'indemnisation relative aux dommages environnementaux
- Etudes d'impacts
- Conclusions





OPERATIONS DE LUTTE











OPERATIONS DE LUTTE











CLOTURE DES OPERATIONS

- Objectifs / critères atteints
- Les moyens de lutte seraient plus utiles ailleurs
- Amplification des dommages
- Baisse des rendements
- Coûts de nettoyage hors de proportion avec la sensibilité du secteur considéré
- Production de déchets









DEPENSES DE LUTTE

- Contrats antérieurs au déversement vs. marché du disponible (offre/demande)
- Tarifs horaires / journaliers
- Tarif de l'état d'alerte / stand-by
- Secteur publique vs. privé
- Coûts fixes
- Frais généraux







- Personnel du secteur public
- Dépenses engagées même en l'absence de pollution (ex. salaires)
- Coûts additionnels sont admissibles
 - Doivent correspondre précisément à la période de lutte
 - Ne doivent pas inclure de frais généraux sans lien avec l'évènement
 - Seulement valides pour le personnel directement impliqué dans la lutte ex. équipes de nettoyages, superviseurs et personnel de commandement et de contrôle
 - Personnel impliqué dans l'élaboration des demandes





COUTS DES EQUIPEMENTS

- Equipements non-spécialisés tarifs du marché
- Equipements en stand-by non deployés sont évalués à un tarif inférieur (en général à 50% du tarif d'utilisation)
- Amortissement du coûts des équipement sur durée d'utilisation globale
- Les coûts raisonnables de nettoyage / réparation des équipements de lutte sont admissibles
- Profit pour les sociétés privées commerciales
- Navires tarifs du marché ou bien calcul basé sur le capital, l'amortissement et la maintenance annuelle











TARIFS D'AFFRETEMENT DES NAVIRES

Determination of Hire Rates for Oil Spill Response Vessel (OSRV)							
Capital			<u>GUIDE</u>				
<u>Name</u>	Response 1						
G.T.	650						
DWT	1500						
Engine Horsepower	2500		Anim				
Year Built	1998	"	viaini	tenance			
Cost of Vessel	USD 4,500,000.00		15 ye	ar lifespan		\$300,000.00	
			Insura	ance		\$60,000.00	
			Classification Surveys			\$5,000.00	
		Repairs & Dockings			\$200,000.00		
		L	Supe	rintendency		\$7,600.00	
Fuel Costs at an average of 5000 litres per month at US			per li	tre		\$18,000.00	
Victualling and Consumables at USD 2 700 per month						\$32,400.00	
				Sub-	Total	\$623,000.00	
Equipage							
Manning Costs							
Master	\$1,500.00	per mo	nth			\$18,000.00	
Chief Officer	\$1,000.00	per mo	nth			\$12,000.00	
Chief Engineer	\$1,250.00	per mo	nth			\$15,000.00	
Seaman	\$800.00	per mo	nth			\$9,600.00	
Oiler	\$800.00	per mo	nth			\$9,600.00	
Deck hand	\$600.00	per mo	nth			\$7,200.00	
Temps d'immobilisation				Tota	ı	<u>\$694,400.00</u>	
Number of working days a year				365 days			
	olidays			13 days			
	/eekends			110 days			
minus Re	epairs			<u>20</u> days			
		Total		<u>222</u> days			
Cost per day	USD 694,400.00 /	222	ι	JSD 3,127.93 per	day		
Cost per hour (based on 10 hour per day)			_	USD 312.79 per	_		



EQUIPEMENTS SPECIALISES: TARIFS ET CHARGES

Durées de vie en utilisation typiques:

Barrage de haute-mer 90 jours

Barrage côtier
30 jours

Récupérateur 180 jours

Groupe hydraulique 180 jours (sans contact HC)



Calcul du tarif journalier pour un récupérateur

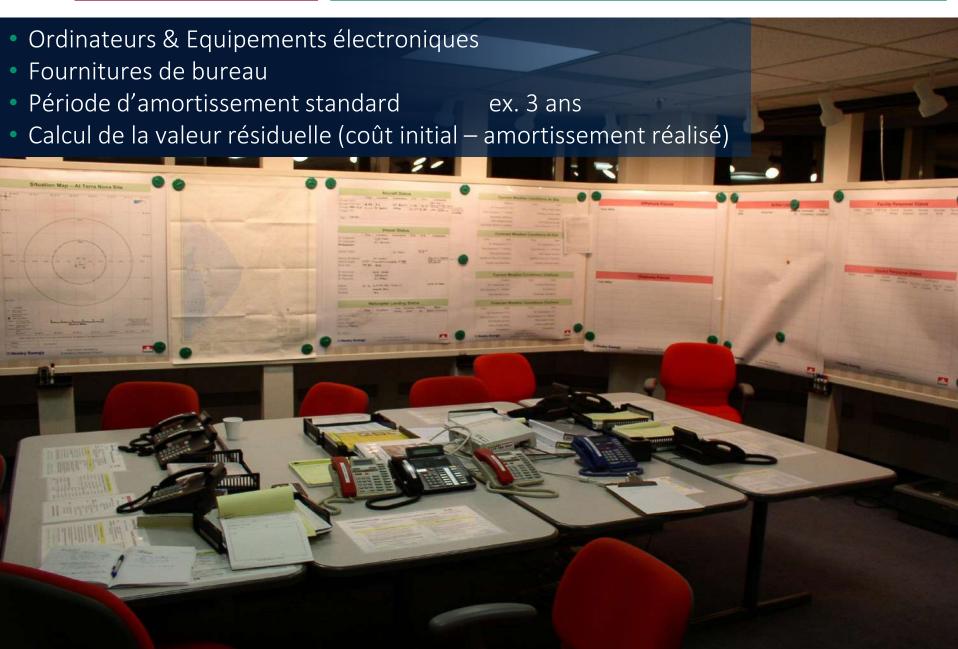
Capital + % maintenance annuelle / stockage / coûts de formation
180

Important de fournir et justifier le calcul des tarifs

- Quels sont les frais inclus dans le tarif?
- Carburant, operateurs, assurance ?
- Tarifs en transit, en stand-by, en utilisation, en nettoyage, pièces détachées
- Condition d'origine âge / taux de dépréciation



AUTRES MATERIELS: RECOUVREMENT DES COUTS





PREPARATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Documentation

- Qui peut présenter un demande d'indemnisation?
 - Les autorités / administrations / L'Etat
 - Les entités privés
 - Les associations
 - Les commerces / individus
- Registre des activités journalières Organisation de lutte / Sociétés de lutte / Document de travail
- Aéronefs / navires extraits des registres de bord
- Chef de chantier rapports quotidiens
 - Nombre d'opérateurs
 - Type et quantité d'équipements / matériels
 - Type et étendue des côtes nettoyées
 - Techniques de lutte mises en œuvre
- Bons de commandes / factures





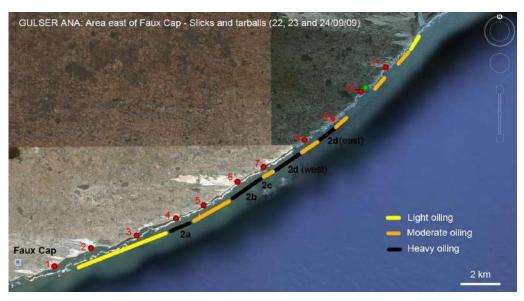


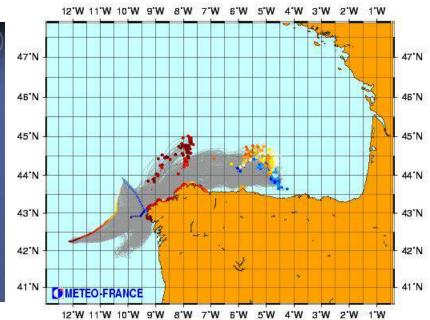


PRESENTATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

- La présentation des factures n'est pas suffisante
- Description des activités de lutte et du lien avec les dépenses encourues
- Cartes / comptes-rendus de reconnaissance et de décisions / rapports de chantiers / liste d'équipements...

Les justificatifs fournis doivent permettre au P&I Club (assureur) et au FIPOL de se faire leur propre opinion sur les dépenses et pertes subies









- Pertes économiques quantifiables en termes monétaires ex. baisse des revenus d'un parc marin
- Coûts des mesures raisonnables de remise en état d'un habitat endommagé ex. plantation de mangrove
- Considérant que les mesures doivent:
 - Être susceptibles d'accélérer de manière significative le processus naturel de rétablissement
 - Viser à empêcher que la pollution ne provoque des préjudices complémentaires
 - Ne pas induire la dégradation d'autres habitats ou avoir des conséquences délétères sur d'autres ressources naturelles ou économiques
 - Être techniquement réalisables
 - Être d'un coût proportionnel à l'étendue et à la durée du dommage subi et aux avantages susceptibles d'être obtenus
- Les évaluations basées sur des quantifications ou des calculs à partir de modèles théoriques ne sont pas admissibles (Metodika / Jeddah method)

ETUDES D'IMPACTS

- Le Fonds peut participer au coût de ces études à condition que celles-ci portent sur les dommages relevant de la définition énoncée dans les Conventions
- Etudes pour établir la nature et l'étendue des dommages environnementaux et pour déterminer si des opérations de restauration sont nécessaires et réalisables
- Ces études ne s'imposeront pas dans tous les cas de déversement
- Les études doivent être menées avec rigueur scientifique et objectivité
- La portée de ces études ne doit pas être hors de proportion avec l'étendue de la contamination et ses effets prévisibles
- Exemples:
 - Degré de contamination / Exposition
 - Sécurité alimentaire des produits de la mer
 - Etudes des populations / espèces emblématiques affectées
 - Dommages aux marais maritimes / mangroves et autres habitats





- ITOPF fournit/peut fournir des conseils techniques et relatifs au caractère raisonnable des actions sur site (rôle consultatif)
- Conserver et soumettre les comptes des opérations de lutte liant les dépenses aux actions entreprises
- Evaluation basée sur des critères techniques
- Evaluation provisoire pour indemniser les victimes rapidement
- Révision de l'évaluation si des éléments complémentaires sont fournis